

PROCÈS-VERBAL de la 461e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 juillet 2021, à 19 h 29, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENTE :

- Mme Karen Busque, conseillère;

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-203

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 461e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 juillet 2021, à 19 h 29, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-204

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 juin 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 460e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 juin 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-205

Adoption du second projet de règlement 2021-12 - Urbanisme - Dispositions générales.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le second projet de règlement 2021-12, amendant le règlement de construction 2014-08 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier certaines dispositions, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à présenter le règlement 2021-12.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-12 amendant le règlement de construction 2014-08 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier certaines dispositions.

RÉSOLUTION 2021-206

Adoption du règlement 2021-19 sur la circulation.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le règlement 2021-19 sur la circulation soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-207

Adoption du projet de règlement 2021-21 - Zonage - Dispositions générales.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le projet de règlement 2021-21, amendant le règlement de zonage 2014-14 à son article 1.10 dans le but de modifier le croquis 2A apparaissant à la définition d'une « cour latérale », soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à présenter le règlement 2021-21.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-21 amendant le règlement de zonage 2014-14 à son article 1.10 dans le but de modifier le croquis 2A apparaissant à la définition d'une « cour latérale ».

RÉSOLUTION 2021-208

Adoption du premier projet de règlement 2021-22 – Urbanisme - Zone 351-Cb.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2021-22, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but de remplacer la dominante *Commerce et service artériel et régional (Cb)* de l'aire d'affectation correspondant à la zone 351 par la dominante *Commerce et service dans un centre-ville ou centre-village (Cv)*, en modifier les limites et d'autoriser dans la zone 351-Cv les classes d'usages H-g (moins de 4 logements), H-j (multifamiliale de 4 à 6 logements) et MIX-c (mixte de type 3), soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à présenter le règlement 2021-23 et dépôt d'un projet de règlement - Toponymie.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-23 amendant le règlement 2009-27 visant à changer le nom d'une partie de chemin de la Baie-Carrière et d'attribuer un nom à certaines rues existantes sans dénomination ainsi qu'à de nouvelles rues, afin d'abroger la dénomination de la rue Ranger.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2021-209

Autorisation de signature d'une entente avec la SPCA de Val-d'Or inc. concernant l'application du règlement 2002-31 sur les animaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la SPCA de Val-d'Or inc. concernant l'application du règlement 2002-31 sur les animaux.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-210

Autorisation de signature d'une entente avec le CISSS-AT relative à un droit d'usage en faveur de la Ville d'une partie de terrain située à l'intersection du boulevard Forest et de la 6e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) relative au consentement en faveur de la Ville, d'un droit d'usage à titre gratuit d'une partie du lot 6 403 320 du cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Forest et de la 6e Rue, à des fins de parc dédié à la pratique d'activités de planches à roulettes, de patins à roues alignées, de trottinettes ainsi que de vélos BMX.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-211

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la liste des salaires versés (périodes 9 et 10) ainsi que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 5 998 157,43 \$ (certificat de crédits suffisants no 183), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 9 et 10)	710 899,73 \$
Comptes payés	4 207 152,67 \$
Comptes à payer	1 080 105,03 \$
TOTAL :	5 998 157,43 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2020-278, le conseil de ville s'est engagé à convenir avec le ministère de la Culture et des Communications d'une entente triennale relative à la restauration du patrimoine immobilier du Site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, et à y contribuer pour un montant de 50 000 \$, représentant 40 % de la valeur totale de l'entente;

ATTENDU QUE, dans le cadre du renouvellement de l'entente de développement culturel visant les années 2022-2023, la Ville a la possibilité d'y d'inclure une action en patrimoine;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se prévaloir de cette possibilité et développer un programme d'aide financière municipale pour des projets de restauration de petite envergure à l'intention des propriétaires du Village-minier-de-Bourlamaque;

ATTENDU QU'à cette fin, elle souhaite effectuer le transfert dans le volet *Patrimoine* de l'entente de développement culturel 2022-2023, d'une somme de 15 000 \$, prélevée à même le budget de 50 000 \$ consenti au *Programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier*;

RÉSOLUTION 2021-212

Engagement de la Ville au volet Patrimoine de l'entente de développement culturel 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le transfert dans le volet *Patrimoine* de l'entente de développement culturel 2022-2023, d'une somme de 15 000 \$ prélevée à même le budget de 50 000 \$ consenti au *Programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier* en vertu de la résolution 2020-278.

QUE Mme Geneviève Béland, animatrice culturelle, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation doit être déposé au plus tôt le 15 août qui précède le premier des exercices pour lesquels il est réalisé, et au plus tard le 15 septembre suivant;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de cette même loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure, qui ne peut cependant être postérieure au 1er novembre suivant;

ATTENDU QUE l'évaluateur recommande au conseil de ville de reporter la date du dépôt du rôle triennal d'évaluation;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-213

Report du dépôt du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 au 19 octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or reporte au 19 octobre 2021 le dépôt de son rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-214

Participation du technicien en géomatique à une formation sur le pilotage de drones.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE M. Jean-François Belzil, technicien en géomatique, soit et est délégué à Québec afin de participer à une journée de formation pratique sur le pilotage de drone, dispensée par Drone-Xpert le 12 juillet prochain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-215

Embauche au poste de contre-maître au Service sports et plein air.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE M. Jimmy Malenfant soit et est embauché au poste de contre-maître au Service sports et plein air sur une base régulière à temps complet à compter du 19 juillet 2021, au salaire correspondant à l'échelon 1 de la classe 8 de la classification salariale des employés cadres, et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail des employés cadres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de juin 2021.

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre ayant eu lieu au cours du mois de juin 2021 est déposé par la directrice des ressources humaines.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de conciergerie au bureau d'information touristique pour une période de deux ans;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seules deux des sept entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES		TOTAL
	1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	
Les architectes du nettoyage	13 107,15 \$	13 452,08 \$	26 559,23 \$
Entretien Ménager N.C.	13 797,00 \$	13 797,00 \$	27 594,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Les architectes du nettoyage, pour une période de deux ans et pour un montant totalisant 26 559,23 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-216

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au bureau d'accueil touristique et octroi du contrat.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au bureau d'accueil touristique pour une période de deux ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Les architectes du nettoyage, pour un montant total de 26 559,23 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE que diverses interventions en matière de circulation et de signalisation ont été recommandées par le comité consultatif de circulation ou considérées souhaitables par le conseil de ville;

RÉSOLUTION 2021-217

Diverses interventions en matière de circulation et de sécurité routière.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète les interventions suivantes et autorise la mise en place de la signalisation appropriée :

- Instauration d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues du Bourg-de-l'Esquer et Baribeau et création d'une zone de stationnement interdit en bordure de la rue sur une distance conséquente à l'avant du parc (résolution 25-259 du comité consultatif de circulation);

- Enlèvement des arrêts obligatoires sur la 5e Avenue, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Turcotte (résolution 25-260 du comité consultatif de circulation);
- Instauration d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 5e Rue et de la 5e Avenue et indication de la nouvelle signalisation;
- Instauration d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 12e Rue et de la 7e Avenue et indication de la nouvelle signalisation;
- Instauration d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 5e Rue et de la 2e Avenue et indication de la nouvelle signalisation;
- Mise en place de la signalisation indiquant une vitesse maximale autorisée de 50 km/h sur les rues Marguerite-Bourgeoys, de l'Étang et des Beaubois;
- Réduction de 70 km/h à 50 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la première partie du chemin de la Mine-École entre la route 117 et l'embranchement à compter duquel cette voie de circulation devient riveraine.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

Lettre de M. Oscar Kistabish, président du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, remerciant le maire et mesdames les conseillères de leur présence à la célébration de la *Journée nationale des Peuples autochtones*, le 20 juin dernier, au site Kinawit.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-218

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 01.

(SIGNÉ) PIERRE CORBEIL, maire

PIERRE CORBEIL, maire

(SIGNÉ) ANNIE LAFOND, notaire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière